



Province de Namur
Commission sportive provinciale
Secrétariat

REUNION DU 27/01/2026 - N° 05 (2025-2026)

<u>SIEGENT</u>	: M. DEGEE	- Président
	: M. PEETERS	- Membre
	: M. POULET	- Membre
	: M. COVAS	- Membre
	: M. WALLEMME	- Membre Commission sportive provinciale Hainaut
	: M. LERMENIER	- Représentant de la Commission provinciale d'arbitrage
	: M. SCHEERS	- Secrétaire (sans droit de vote)
<u>EXCUSE</u>	: M. RUTH Loris	- Membre

La séance est ouverte à 19h30. Elle se tient à Namur

1. APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE REUNION

1.1. Le PV du 16/12/2025 est approuvé.

2. COMPETITION PROVINCIALE – DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Ratifications

Les forfaits sportifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive

NAP4A2403	VE	12/12/2025	20:00	AUVE	NP AUVELAIS	- MARIEMBOURG UTD	../..	5-0 Fft
NAVET2306	VE	05/12/2025	21:00	EGHE	A TAVIERS V	- DEPORTIVO NEFFE V	../..	5-0 Fft
NAVET3701	LU	15/12/2025	20:10	CINE	MFC CINEY V	- AC NAMUR	../..	5-0 Fft
NAP2B2502	LU	15/12/2025	20:00	HAVE	MF EVELETTE	- BV MONT C	../..	5-0 Fft
NAP3C2502	JE	18/12/2025	20:00	AUVE	MHC AUVELAIS B	- MFC ANDENNE 53	../..	5-0 Fft
NAP3A2502	JE	18/12/2025	22:00	AUVE	MHC AUVELAIS	- SPORT WALCOURT B	../..	5-0 Fft
NAP3B2502	VE	19/12/2025	20:00	TABO	NAMUR FANATIK	- CELTIC FORVILLE	../..	5-0 Fft
NAVET2505	VE	19/12/2025	21:00	EGHE	A TAVIERS V	- BIRAN BEAURAING V	../..	5-0 Fft
NAP2A2502	VE	19/12/2025	20:15	PLAN	AS FUTSAL NAMUR	- DYNAMIC GEMBOLOUX	../..	5-0 Fft
NAP2A2503	VE	19/12/2025	21:15	BOUG	SQUADRA VEDRIN	- SCUSER GEMBOLOUX	../..	0-5 Fft
NAP4D2503	VE	19/12/2025	20:30	SEIL	SPORTING ANDENNE B	- MFC VEDRIN	../..	5-0 Fft
NACPPRM098	LU	22/12/2025	21:00	MAIL	REA LOYERS KN	- NOSTA METTET-ORET	../..	5-0 Fft
NAP3A2202	LU	22/12/2025	22:00	AUVE	MHC AUVELAIS	- BVB 09 METTET	../..	5-0 Fft
NAP4A2601	LU	22/12/2025	20:40	WALC	MFC GOURDINNE B	- MARIEMBOURG UTD	../..	5-0 Fft
NADIABB008	DI	28/12/2025	10:30	FLOR	BV MONT C	- BV MONT A	../..	0-5 Fft
NADIABB009	DI	28/12/2025	11:00	FLOR	AG2 HEER-BG B	- BV MONT C	../..	5-0 Fft
NADIABB012	DI	28/12/2025	12:30	FLOR	FLORENNES UTD	- BV MONT C	../..	5-0 Fft
NAP2B2605	VE	26/12/2025	21:30	BEAU	WALCOURT STREE	- MF OHEYTOIS B	../..	5-0 Fft
NACADA014	DI	28/12/2025	15:40	DINA	JM ANHEE B	- GEDINNE UTD	../..	0-5 Fft
NACADA015	DI	28/12/2025	16:20	DINA	DEPORTIVO NEFFE	- JM ANHEE B	../..	5-0 Fft
NACADA018	DI	28/12/2025	18:20	DINA	BF DINANT	JM ANHEE B	../..	5-0 Fft
NAP4C2701	LU	29/12/2025	20:00	AUVE	FCO NAMUR AUVELAIS	- JEUN MOSAN ANHEE C	../..	5-0 Fft
NAP2A2705	VE	02/01/2026	22:00	AUVE	ALLIANCE FOSSES	- KFK FLOREFFE	../..	5-0 Fft
NADIABB013	SA	03/01/2026	14:30	BEA1	AG2 HEER-BG B	- BV MONT C	../..	5-0 Fft
NADIABB015	SA	03/01/2026	15:30	BEA1	BV MONT C	- BV MONT A	../..	5-0 Fft

NADIABB017	SA	03/01/2026	16:30	BEA1	BV MONT C	- FLORENNES UTD	../..	0-5 Fft
NADIABB014	SA	03/01/2026	15:00	BEA1	BV MONT A	- FLORENNES UTD	../..	0-5 Fft
NADIABB018	SA	03/01/2026	17:00	BEA1	AG2 HEER-BG B	- BV MONT A	../..	5-0 Fft
NAP4D2803	VE	09/01/2026	19:00	TABO	CELTIC NAMUR B	- MF EVELETTE B	../..	0-5 Fft
NACPPRM077	ME	07/01/2026	20:40	GODI	BOIS DE VILLERS	- IMPAK CHAUMONT C	../..	5-0 Fft
NACPPRM086	ME	07/01/2026	21:00	AUVE	BELVEDERE SAMBREV B	- RSC FRASNES	../..	5-0 Fft
NAVET2803	VE	09/01/2026	20:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS AV	- MFC CINEY V	../..	5-0 Fft
NAP3C2804	VE	09/01/2026	22:15	LOYE	BORUSSIA LOYERS C	- DEPORTIVO NEFFE	../..	5-0 Fft
NASCO025	DI	18/01/2026	14:00	GEDI	GEDINNE UTD	- BV MONT	../..	5-0 Fft
NASCO027	DI	18/01/2026	15:20	GEDI	BV MONT	- AG2 HEER-BG	../..	0-5 Fft
NASCO029	DI	18/01/2026	16:40	GEDI	BV MONT	- DEPORTIVO NEFFE	../..	0-5 Fft
NACADA025	DI	18/01/2026	14:00	DINA	DEPORTIVO NEFFE	- BF DINANT	../..	5-0 Fft
NACADA027	DI	18/01/2026	15:20	DINA	BF DINANT	- GEDINNE UTD	../..	0-5 Fft
NACADA029	DI	18/01/2026	16:40	DINA	BF DINANT	- AG2 HEER-BG A	../..	0-5 Fft
NAMINA002	SA	17/01/2026	10:10	GEDI	AG2 HEER-BG	- BF DINANT	../..	5-0 Fft
NAMINA004	SA	17/01/2026	9:30	GEDI	GEDINNE UTD A	- BF DINANT	../..	5-0 Fft
NACPPRM089	LU	19/01/2026	22:00	AUVE	FCO NAMUR AUVELAIS	- BOIS VILLERS B	../..	5-0 Fft

Les forfaits administratifs suivants pris en 1^{er} ressort par le secrétaire provincial sont ratifiés par la commission sportive.

NAP4B2403	JE	11/12/2025	21:00	BEA1	TORO BEAURAING	- JEUN MOSAN ANHEE B	5-0 Fft
NAP2A2501	VE	19/12/2025	19:00	YVOI	BV MONT B	- KFK FLOREFFE	0-5 Fft
NAP4B2702	VE	02/01/2026	20:30	ANHE	JEUN MOSAN ANHEE B	- NATOYE FUTSAL B	0-5 Fft
NACPPRM108	LU	29/12/2025	22:00	PHIL	OLYMPIQUE SAUTOUR	- MF OHEYTOIS B	5-0 Fft
NAMINB008	SA	03/01/2026	10:10	CINE	FLORENNES UTD B	- DEPORTIVO NEFFE B	5-0 Fft
NAMINB010	SA	03/01/2026	11:30	CINE	MFC CINEY A	- DEPORTIVO NEFFE B	5-0 Fft
NAMINB011	SA	03/01/2026	12:10	CINE	GEDINNE UTD B	- DEPORTIVO NEFFE B	5-0 Fft
NACADA019	DI	04/01/2026	14:00	BEA1	AG2 HEER-BG A	- JM ANHEE B	5-0 Fft
NACADA021	DI	04/01/2026	15:20	BEA1	JM ANHEE B	- BF DINANT	0-5 Fft
NACADA023	DI	04/01/2026	16:40	BEA1	JM ANHEE B	- DEPORTIVO NEFFE	0-5 Fft
NAP2B2903	VE	16/01/2026	21:15	YVOI	BV MONT C	- NATOYE FUTSAL	0-5 Fft

2.2. Dossier N° 2025-2026/058

Monsieur Poulet ne siège pas.

<u>Date</u>	: 04/12/2025
<u>Rencontre</u>	: LK Philippeville – MFC Gourdinne B – Div 4A
<u>En cause de</u>	: Anaclerio Marine - 865234 -+ 03/05/1999 – LK Philippeville - 7507
<u>Arbitre</u>	: Chefneux Gaël
<u>Objet</u>	: Vestiaire non conforme
<u>Délibéré</u>	

Vu le rapport administratif ;

Attendu qu'il est établi que le vestiaire de l'arbitre ne comportait ni table ni chaise ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- inflige une amende de 25 € au club LK Philippeville – 7507 ;

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026.

2.3. Dossier N° 2025-2026/068

<u>Date</u>	: 07/01/2025
<u>Rencontre</u>	: Belvedere Sambreville B - RSC Frasnes - Coupe
<u>En cause de</u>	: Club RSC Frasnes – 3221 (P.O.)

Plaignant : Nanni Antoine – 820825 – 02/12/1992 – RSC Frasnes – 3221 (P.O.)
Objet : Réclamation

Délibéré

Vu la réclamation du club RSC Frasnes -3221 transmise par recommandé le 12/01/2025, laquelle est recevable.
Attendu que M. Nanni Antoine – 820825 est absent excusé ;
Attendu qu’aucun membre dirigeant du club plaignant n’est présent ;
Attendu qu’il est établi que la remise de la rencontre n’a pas été prononcée ;
Attendu que l’art 183.1.2 du règlement organique stipule que cette décision est sans appel ;
Considérant que le club a signalé par SMS à 19h39 pour une rencontre programmée à 21h00 que l’équipe ne se déplacerait pas ;
Qu’en conséquence, ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :
- maintient le forfait sportif ;
- déclare l’action non fondée.
Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026.

2.4. Dossier N° 2025-2026/070

Date : 09/01/2026
Rencontre : Borussia Loyers AV – MFC Ciney V - Vét
En cause de : Club MFC Ciney – 4056 (P.O.)
Plaignant : Wery Eric – 765794 – 20/08/1958 – MFC Ciney – 4056 (P.O.)
Objet : Réclamation
Délibéré

Vu la réclamation du club MFC Ciney – 4056 transmise par recommandé le 14/01/2026, laquelle est recevable.
Entendu la partie en cause quant à ses arguments ;
Attendu qu’il est établi que l’équipe ne s’est pas déplacée à cause du blocage des routes ;
Attendu que l’art 183.7 relatif aux cas de force majeure doit être appliqué ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- décide que le club Borussia Loyers – 1478 doit reprogrammer la rencontre conformément à l’art 2.9 du règlement provincial ;
- annule le forfait ;
- déclare l’action fondée.
Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026.

3. DISCIPLINE

3.1. Propositions de transaction prononcées par la commission sportive

3.1.1. Dossier N° 2025-2026/052

Monsieur Degée ne siège pas.

Date : 14/12/2025
Rencontre : MF Seillois – Rea Loyers KN - Cadets
En cause de : Abraham Zellian – 887511 – 26/10/2011 – MF Seillois - 4630
Arbitre : Collin Michaël
Objet : Menaces – Provocation active (B.5 et B.6)
Délibéré : Vu le rapport de l’arbitre ;
Application des art B.5 et B.6 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 5 semaines du 02/03/2026 au 22/03/2026, du 11/05/2026 au 24/05/2026

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.1.2. Dossier N° 2025-2026/055

Date : 19/12/2025
Rencontre : BV Mont B – KFK Floreffe – Div 2A
En cause de : André Joseph – 879929 – 22/11/1988 – KFK Floreffe - 7194
Arbitre : Huygens Louis
Objet : Faute brutale et/ou dangereuse (B.2)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.2 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 5 semaines du 09/02/2026 au 15/03/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.1.3. Dossier N° 2025-2026/056

Messieurs Peeters et Poulet ne siègent pas.

Date : 19/12/2025
Rencontre : Nosta Mettet-Oret B – FS Mariembourg – Div 3A
En cause de : Bourdon Amaury – 841403 – 29/01/1996 – Nosta Mettet-Oret - 5996
Arbitre : Vansteenkiste Renaud
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 09/02/2026 au 15/02/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.1.4. Dossier N° 2025-2026/062

Date : 26/12/2025
Rencontre : MFC Vogenée – Ch Iliria Namur – Div 1
En cause de : Salihu Hamdi – 870302 – 20/11/1990 – Ch Iliria Namur - 5876
Arbitre : Collin Michaël
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 09/02/2026 au 15/02/2026 et du 23/02/2026 au 08/03/2026

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.1.5. Dossier N° 2025-2026/064

Date : 02/01/2026
Rencontre : BB Fernelmont – AS Futsal Namur – Div 2A
En cause de : Dechanet Antoine – 882518 – 05/05/1995 – AS Futsal Namur - 7344
Arbitre : Masarotti Franco
Objet : Insultes et grossièretés (A.2.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.2.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 09/02/2026 au 15/02/2026 et du 23/02/2026 au 08/03/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.1.6. Dossier N° 2025-2026/065

Date : 02/01/2026
Rencontre : BB Fernelmont – AS Futsal Namur – Div 2A
En cause de : Douny Sacha – 883910 – 31/01/1994 – AS Futsal Namur - 7344
Arbitre : Masarotti Franco
Objet : Critiques (A.1)

Délibéré : Provocation active (A.3)
: Vu le rapport de l'arbitre ;
Application des art A.1 et A.3 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 5 semaines du 09/02/2026 au
15/02/2026, du 23/02/2026 au 15/03/2026 et du 23/03/2026 au
29/03/2026 ;

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.1.7. Dossier N° 2025-2026/066

Date : 02/01/2026
Rencontre : BB Fernelmont – AS Futsal Namur – Div 2A
En cause de : Luyten Yann – 854301 – 09/02/1997– AS Futsal Namur - 7344
Arbitre : Masarotti Franco
Objet : Menaces – Intimidation (A.4)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.4 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 5 semaines du 09/02/2026 au
15/02/2026, du 23/02/2026 au 15/03/2026 et du 23/03/2026 au
29/03/2026 ;

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.1.8. Dossier N° 2025-2026/067

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 07/01/2026
Rencontre : Soco-Ard Havelange – BFM Dinant D – Divc 4B
En cause de : Husson Floryan – 883917 – 20/09/1996 – BFM Dinant - 2166
Arbitre : Moeremans Pascal
Objet : Critiques et attitude désagréable (A.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art A.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 09/02/2026 au
22/02/2026.

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.1.9. Dossier N° 2025-2026/071

Monsieur Poulet ne siège pas.

Date : 16/01/2026
Rencontre : Celtic Namur – FC Sambreville – Div 4C
En cause de : Brousmiche Emile – 887195 – 21/05/1999 – Celtic Namur - 7675
Arbitre : Huygens Louis
Objet : Faute de jeu sans brutalité (B.1)
Délibéré : Vu le rapport de l'arbitre ;
Application de l'art B.1 du barème de sanctions
Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 09/02/2026 au 15/02/2026

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.2. Propositions de transaction prononcées par le secrétaire provincial (Conseil d'Administration de la Ligue du 16/11/2023 et du 18/09/2025)

3.2.1. Dossier N° 2025-2026/053

Date : 13/12/2025
Rencontre : MF Seillois – Baty Boys Havelange - Minimes
En cause de : Pierre Vincent – 887507 – 30/06/1972 – MF Seillois - 4630
Arbitre : Collin Michaël

Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)

Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Application de l'art D.1 du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 29/12/2025 au 04/01/2026.
Ainsi prononcé à Ciney le 24/12/2025.

3.2.2. Dossier N° 2025-2026/054

Date : 14/12/2025

Rencontre : BS Anhée – Florennes Utd – Cadets B

En cause de : Simon Florian – 861757 – 13/11/2001 – BS Anhée - 1444

Arbitre : Geerkens Olivier

Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)

Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Application de l'art D.1 du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 05/01/2026 au 11/01/2026.
Ainsi prononcé à Ciney le 24/12/2025.

3.2.3. Dossier N° 2025-2026/059

Date : 19/12/2025

Rencontre : BV Mont B – KFK Floreffe – Div 2A

En cause de : Nazé Maurice – 847402 – 26/06/1963 – KFK Floreffe - 7194

Arbitre : Huygens Louis

Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)

Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Application de l'art D.1 du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 05/01/2026 au 11/01/2026.
Ainsi prononcé à Ciney le 24/12/2025..

3.2.4. Dossier N° 2025-2026/063

Date : 02/01/2026

Rencontre : BV Mont B – Félicien Namur – Div 2A

En cause de : Sahbaz Yusur – 856417 – 12/07/1994 – Félicien Namur - 7582

Arbitre : Kiesecoms Alain

Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)

Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Application de l'art D.1 du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 12/01/2026 au 18/01/2026.
Ainsi prononcé à Ciney le 05/01/2026.

3.2.5. Dossier N° 2025-2026/073

Date : 23/01/2026

Rencontre : Sporting Namur – Namur Fanatik – Div 3B

En cause de : Mohamed Hassan Nur – 868162 – 06/12/2000 – Namur Fanatik - 7464

Arbitre : Hiernaux Jean-Pierre

Objet : Ne pas avoir volontairement rempli une tâche administrative (signature de la feuille de match)

Délibéré : Vu le rapport administratif ;

Application de l'art D.1 du barème de sanction

Transaction. : Suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 09/02/2026 au 15/02/2026.
Ainsi prononcé à Ciney le 24/01/2026.

3.3. Comparutions

3.3.1. Dossier N° 2025-2026/041

Monsieur Covas ne siège pas.

Date : 28/11/2025
Rencontre : MFC Ciney B – Deportivo Neffe – Div 3C
En cause de : Rosier Jeremy – 782755 – 06/05/1985 – Deportivo Neffe – 4032 (P.O.)
Arbitre : Chefneux Gaël (P.O.)
Objet : Poussée brutale hors action de jeu (B.8.2)

Délibéré

Vu la décision de la commission sportive du 16/12/2025 ;

Vu le rapport de l'arbitre ;

Vu le mail du joueur en date du 26/01/2026 ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Attendu que M. Rosier Jeremy – 782755 est absent excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que le fait est volontaire et ne s'est pas produit lors d'une phase de jeu ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut :

- inflige au nommé Rosier Jeremy – 782755 une suspension de toutes fonctions de 6 semaines du 09/02/2026 au 22/03/2026 (point B.8.2 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.3.2. Dossier N° 2025-2026/057

Date : 19/12/2025
Rencontre : Nosta Mettet-Oret – WS Rochefort – Div 1
En cause de : Graulus Cédric – 773084 – 05/04/1975 – Nosta Mettet-Oret – 5996 (P.O.)
Arbitre : Vansteenkiste Renaud (P.O.)
Objet : Critique et attitude désagréable (A.1)
: Insultes et grossièretés (A.2.1 et A.2.2)
: Arrêt de la rencontre

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Attendu que M. Graulus Cédric – 773084 est absent non excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer les faits reprochés ;

Qu'il est établi que l'intéressé a critiqué, injurié l'arbitre de manière discriminatoire et provoqué l'arrêt de la rencontre ;

Attendu que la rencontre a été arrêtée à la 48^{ème} minute sur le score de 6-11, l'équipe visitée n'ayant plus de gardien en tenue ;

Attendu qu'une équipe ne peut bénéficier de l'inconduite d'un de ses affiliés ;

Qu'en outre, il y a lieu de retenir la circonstance aggravante de la récurrence de faits similaires et la provocation de l'arrêt de la rencontre ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut sans possibilité d'opposition :

- inflige au nommé Graulus Cédric – 773084 une suspension de toutes fonctions de 12 semaines du 09/02/2026 au 03/05/2026 (points A.1 - A.2.1 et A.2.2 du barème de sanctions).

- fixe le score de la rencontre à 6-11 forfait administratif ;

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.3.3. Dossier N° 2025-2026/060

Monsieur Poulet ne siège pas.

<u>Date</u>	: 22/12/2025
<u>Rencontre</u>	: Natoye Futsal B – Impak Chaumont Hanzinne C – Div 4B
<u>En cause de</u>	: Ronval Maxence – 790922 – 16/12/1994 – Natoye Futsal – 5268 (P.O.)
<u>Arbitre</u>	: Vanrykel Antoine (P.O.)
<u>Objet</u>	: Insultes et grossièretés (A.2.1) : Menaces (A.4) : Arrêt de la rencontre

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Attendu que M. Ronval Maxence – 790922 est absent non excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer les faits reprochés ;

Qu'il est établi que des insultes et des menaces ont été proférées à l'encontre de l'arbitre qui ne sentant plus en sécurité a dû arrêter la rencontre ;

Attendu que la rencontre a été arrêtée à la 46^{ème} minute sur le score de 6-8 ;

Attendu qu'une équipe ne peut bénéficier de l'inconduite d'un de ses affiliés ;

Qu'en conséquence, les préventions restent établies ;

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut sans possibilité d'opposition :

- inflige au nommé Ronval Maxence – 790922 une suspension de toutes fonctions de 8 semaines du 09/02/2026 au 05/04/2026 (points A.2.1 et A.4 du barème de sanctions).

- fixe le score de la rencontre à 0-5 fff administratif ;

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.3.4. Dossier N° 2025-2026/061

<u>Date</u>	: 21/12/2025
<u>Rencontre</u>	: Jeunesse Mosane Anhée B – AG2 Heer-Bg A – Cadets A
<u>En cause de</u>	: Chadli Haris – 875213 – 10/06/2011 - Jeunesse Mosane Anhée – 5225 (P.O.) : Civilement responsable de Chadli Haris – 875213 (P.O.) : Membre du comité directeur de Jeunesse Mosane Anhée – 5225 (P.O.)
<u>Arbitre</u>	: Huygens Louis (P.O.)
<u>Objet</u>	: Voie de fait sur joueur (B.8.4)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport ;

Attendu que M. Chadli Haris – 875213 et son civilement responsable sont absents non excusés ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi qu'un coup de pied volontaire hors action de jeu a été donné à un adversaire ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;

Attendu que l'intéressé est suspendu préventivement depuis le 26/12/2025.

Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut sans possibilité d'opposition :

- inflige au nommé Chadli Haris – 875213 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 26/12/2025 au 21/06/2026 (point B.8.4 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.3.5. Dossier N° 2025-2026/069A-069B.

Monsieur Degée ne siège pas.

Date : 12/01/2026
Rencontre : Mascaux Jambes – Namur Fanatik – Div 3B
En cause de : 1. Jahiu Erduan – 855058 – 15/12/1999 – Mascaux Jambes – 7508 (P.O.)
: 2. Bangoura Aly – 875776 – 28/12/1999 – Namur Fanatik - 7464 (P.O.)
Arbitre : Chefneux Gaël (P.O.)
Objet : pour le 1. Tentative de voie de fait sur joueur (B.8.3)
; pour le 2. Voie de fait sur joueur (B.8.4)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Entendu les parties en cause quant à leurs arguments et moyens de défense ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer les faits reprochés ;
Qu'il est établi que suite à un coup donné sur un joueur, ce dernier a voulu répliquer ;
Qu'en conséquence, les préventions restent établies ;
Qu'en l'espèce, il y a lieu de retenir la circonstance atténuante de la provocation dans le chef de Bangoura Aly – 875776 ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant contradictoirement :
- inflige au nommé Bangoura Aly – 875776 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 28/01/2026 au 31/05/2026 et du 31/08/2026 au 25/10/2026 (point B.8.4 du barème de sanctions).
- inflige au nommé Jahiu Erduan – 855058 une suspension de toutes fonctions de 20 semaines du 28/01/2026 au 31/05/2026 et du 31/08/2026 au 13/09/2026 (point B.8.3 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

3.3.6. Dossier N° 2025-2026/072

Messieurs Peeters et Poulet ne siègent pas.

Date : 15/01/2026
Rencontre : Olympique de Sautour B – Florennes Utd C – Div 3A
En cause de : Cabaraux Nelson – 879690 – 12/09/2006 – Olympique de Sautour – 7517 (P.O.)
Victime : Laminne Hugo – 875303 – 22/01/2005 – Florennes Utd – 4306 (P.O.)
Arbitre : Darc Dimitri (P.O.)
Objet : Voie de fait sur joueur (B.8.4)

Délibéré

Vu le rapport de l'arbitre ;
Entendu l'arbitre quant à son rapport ;
Attendu que M. Cabaraux Nelson – 879690 est absent non excusé ;
Attendu que M. Laminne Hugo – 875303 est absent non excusé ;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Qu'il est établi qu'une voie de fait s'est produite ;
Qu'en conséquence, la prévention reste établie ;
Qu'en l'espèce, il n'y a pas lieu de retenir de circonstances particulières ;
Par ces motifs :
La Commission Sportive Provinciale statuant par défaut sans possibilité d'opposition :
- inflige au nommé Cabaraux Nelson – 879690 une suspension de toutes fonctions de 26 semaines du 28/01/2026 au 31/05/2026 et du 31/08/2026 au 25/10/2026 (point B.8.4 du barème de sanctions).
Ainsi prononcé à Namur le 27/01/2026

4. SUSPENSIONS

Licence n°	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions		Commentaire
			du	au inclus	
773084	Graulus Cédric	Nosta Mettet-Oret	09/02/2026	03/05/2026	
782755	Rosier Jeremy	Deportivo Neffe	09/02/2026	22/03/2026	
790922	Ronval Maxence	Natoye Futsal	09/02/2026	05/04/2026	
841403	Bourdon Amaury	Nosta Mettet Oret	09/02/2026	15/02/2026	
847402	Nazé Maurice	KFK Floreffe	05/01/2026	11/01/2026	
854301	Luyten Yann	AS Futsal Namur	09/02/2026 23/02/2026 23/03/2026	15/02/2026 15/03/2026 29/03/2026	
855058	Jahiu Erduan	Mascaux Jambes	28/01/2026 31/08/2026	31/05/2026 13/09/2026	
856417	Sahbaz Yusur	Félicien Namur	12/01/2026	18/01/2026	
861757	Simon Florian	BS Anhée	05/01/2026	11/01/2026	
868162	Mohamed Hassan Nur	Namur Fanatik	09/02/2026	15/02/2026	
870302	Salihu Hamdi	Ch Iliria Namur	09/02/2026 23/02/2026	15/02/2026 08/03/2026	
875213	Chadli Haris	Jeunesse Mosane Anhée	26/12/2025	21/06/2026	
875776	Bangoura Aly	Namur Fanatik	28/01/2026 31/08/2026	31/05/2026 25/10/2026	
879690	Cabaraux Nelson	Olympique de Sautour	28/01/2026 31/08/2026	31/05/2026 25/10/2026	
879929	André Joseph	KFK Floreffe	09/02/2026	15/03/2026	
882518	Dechanet Antoine	AS Futsal Namur	09/02/2026 23/02/2026	15/02/2026 08/03/2026	
883910	Douney Sacha	AS Futsal Namur	09/02/2026 23/02/2026 23/03/2026	15/02/2026 15/03/2026 29/03/2026	
883917	Husson Floryan	BFM Dinant	09/02/2026	22/02/2026	
887195	Brousmiche Emile	Celtic Namur	09/02/2026	15/02/2026	
887507	Pierre Vincent	MF Seillois	29/12/2025	04/01/2026	
887511	Abraham Zellian	MF Seillois	02/03/2026 11/05/2026	22/03/2026 24/05/2026	

5. FRAIS

Matricule	Nom club	Frais adm.	Amende Susp.	Dépl. Arbitre	Divers	Total (€)
1444	BS Anhée (2526/054)	12,50 €	2,50 €			15 €
2166	BFM Dinant (2526/067)	12,50 €	5 €			17,50 €
3221	RSC Frasnes (2526/068)	12,50 €			12,50 € (2)	25 €
4032	Deportivo Neffe (2526/041)	12,50 €	15 €	8 €		35,50 €
4306	Florennes Utd (2526/072)				12,50 € (1)	12,50 €
4630	MF Seillois (2526/052)	12,50 €	12,50 €			25 €
4630	MF Seillois (2526/053)	12,50 €	2,50 €			15 €
5225	Jeunesse Mosane Anhée (2526/061)	12,50 €	65 €	16 €	12,50 € (1)	106 €
5268	Natoye Futsal (2526/060)	12,50 €	20 €	8 €	12,50 € (3) 12,50 € (1)	65 ,50 €
5876	Ch Iliria Namur (2526/062)	12,50 €	7,50 €			20 €
5996	Nosta Mettet-Oret (2526/056)	12,50 €	2,50 €			15 €
5996	Nosta Mettet-Oret (2526/057)	12,50 €	30 €	16 €	12,50 € (3) 12,50 € (1)	83,50 €
7194	KFK Floreffe (2526/055)	12,50 €	12,50 €			25 €
7194	KFK Floreffe (2526/059)	12,50 €	2,50 €			15 €
7344	AS Futsal Namur (2526/064)	12,50 €	7,50 €			20 €
7344	AS Futsal Namur (2526/065)	12,50 €	12,50 €			25 €
7344	AS Futsal Namur (2526/066)	12,50 €	12,50 €			25 €
7464	Namur Fanatik (2526/069A)	12,50 €	65 €	4 €		81,50 €

7464	Namur Fanatik (2526/073)	12,50 €	2,50 €			15 €
7507	LK Philippeville (2526/058)	12,50 €			25 €	37,50 €
7508	Mascaux Jambes (2526/069B)	12,50 €	50 €	4 €		66,50 €
7517	Olympique de Sautour (2526/072)	12,50 €	65 €	8 €	12,50 € (1)	98 €
7582	Félicien Namur (2526/063)	12,50 €	2,50 €			15 €
7675	Celtic Namur (2526/071)	12,50 €	2,50 €			15 €

(1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS).

(2) action non fondée

(3) Forfait administratif

La prochaine réunion de la CSP NAMUR se tiendra le 24/02/2026 à Namur.

La séance est levée à 22h35.

Au nom de la CSP NAMUR,

Jean Scheers
Secrétaire

Pascal Degée
Président de séance

Jean SCHEERS

Secrétaire

Tf : 0487/333.710

Courrier : Fays 6C – 5590 Achêne

Courriel : namur@lffs.eu